

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction des mobilités routières

Décision du 18 avril 2023 relative à l'approbation de la révision des schémas directeurs de signalisation des autoroutes A63, A660 et de la route nationale 250

NOR : TRET2308086S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu le dossier en date du 25 février 2021 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, relatif à la révision du schéma directeur de signalisation directionnelle d'itinéraire de l'autoroute A63, de l'autoroute A660 et de la route nationale 250.

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 1^{er} février 2021 ;

Sur proposition du chef du département de la transition écologique et de la doctrine technique en date du 18 avril 2023 ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvés, le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A63 entre les échangeurs 22 et 23, de l'autoroute A660 et celui de la route nationale 250 dans le département de la Gironde, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Atlantique qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le : 18 avril 2023

Le ministre de la transition écologique et de la
cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des mobilités routières,

Signé

Sandrine CHINZI